

COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

—
Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)



Juin 2026

Recherche et rédaction
Julia Santos Silva

Supervision
Patrick Morin

Révision
Marie-Hélène Langis

**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**
88 RUE ST-GERMAIN OUEST, BUR. 104
RIMOUSKI (QC) G5L 4B5
CREBSL.COM

Table des matières

Introduction	1
Présentation de l'organisme	1
Préoccupations principales et recommandations.....	2
1. Transparence et accessibilité des informations	2
2. Analyse et sélection des solutions d'adaptation aux risques côtiers	3
3. Approche de consultation publique	4
4. Ouvrages de protection côtière.....	5
Conclusion	5
Liste de recommandations.....	7
Références bibliographiques	8

Introduction

Ce mémoire présente les préoccupations et les recommandations du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) sur le programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

D'emblée, le CREBSL tient à souligner qu'il accueille favorablement le programme décennal, lequel vise à donner au MTMD la latitude requise pour agir rapidement, ce qui est nécessaire dans un contexte de changements climatiques. L'organisme constate toutefois que des améliorations pourraient être apportées à la démarche de consultation des communautés concernées, ainsi qu'au processus d'analyse des solutions afin d'éviter que celles-ci ne soient sélectionnées définitivement sans avoir fait l'objet d'un processus inclusif intégrant les parties directement touchées. De plus, l'organisme exprime des préoccupations quant au niveau de transparence et d'accessibilité des informations relatives aux sites et aux interventions, ainsi qu'aux types de solutions qui seront privilégiées dans le cadre du programme décennal.

Présentation de l'organisme

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend 17 CRE, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles.

Au fil des années, le CREBSL a pris part à des nombreux processus consultatifs liés à des projets réalisés en zone côtière et dans le fleuve Saint-Laurent. Il a participé notamment aux consultations sur les projets de ports méthaniers et pétroliers à Gros-Cacouna et a suivi les programmes de levés sismiques et de mise en valeur des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

L'organisme porte également une attention particulière aux différents projets de dragage et de mise à niveau des infrastructures portuaires dans la région du Bas-Saint-Laurent (ports de Rivière-du-Loup, Gros-Cacouna, Rimouski et Matane). Dans ce contexte, il veille à ce que les principes de précaution, de prévention et de préservation de la biodiversité,

énoncés dans la *Loi sur le développement durable du Québec* soient pleinement pris en compte dans les processus décisionnels.

Le CREBSL s'est impliqué, en collaboration avec le RNCREQ et d'autres CRE, dans l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent menée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada en partenariat avec des communautés autochtones.

Par ailleurs, l'organisme a travaillé étroitement avec d'autres CRE à l'organisation du *Forum interrégional sur les risques côtiers*, tenu en 2024. Il a également contribué à l'organisation du *Forum sur la restauration des habitats côtiers – Littoral en commun* réalisé en 2025 par les comités ZIP de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

Préoccupations principales et recommandations

1. Transparence et accessibilité des informations

Concernant les interventions planifiées dans le cadre du programme décennal, le ministère des Transports et de la Mobilité durable rendra public à chaque année les choix d'interventions pour des localités spécifiques, ainsi que les investissements prévus, pour les deux prochaines années. Les interventions pour chaque site, envisagées (solutions potentielles) ou déjà planifiées (solutions retenues), pour toute la durée du programme, ne sont toutefois pas disponibles actuellement à la population. Pour ce qui est de la localisation des sites vulnérables (228) et des sites où il pourrait potentiellement avoir des interventions (97), ceux-ci sont identifiés dans l'étude d'impact disponible sur le site web du BAPE et sur le registre des évaluations environnementales du gouvernement du Québec. Des fiches descriptives seront élaborées et diffusées par le ministère.

La mise à disposition d'informations accessibles et vulgarisées concernant les sites et les interventions dans le cadre du programme décennal constitue une étape essentielle pour favoriser la participation des citoyen(ne)s et des acteurs socioéconomiques concernés (organisations de la société civile, entreprises privées, municipalités, MRC, etc.). À l'instar des consultations publiques menées sur les plans d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) (Gouvernement du Québec, 2026), le CREBSL estime que le recours à un outil dynamique de visualisation des données — par exemple des cartes interactives —, mis à jour en continu afin d'intégrer de nouveaux sites d'intervention, permettrait non seulement d'améliorer la compréhension des enjeux et des solutions potentielles, mais également de soutenir la planification des activités à l'échelle des territoires en tenant compte des interventions envisagées.

Recommandation 1

Le CREBSL recommande de rendre accessible, sur le site web du ministère des Transports et de la Mobilité durable, un outil de visualisation des informations relatives aux sites et aux interventions potentielles ou planifiées, et d'en assurer la mise à jour en continu.

2. Analyse et sélection des solutions d'adaptation aux risques côtiers

Le choix de la solution d'adaptation pour un site donné reposera sur l'utilisation d'un algorithme et sur la réalisation de deux analyses multicritères, lesquels constituent l'outil d'aide à la décision. L'algorithme permettra d'évaluer les impacts des ouvrages de protection côtière sur le milieu. La première analyse multicritères visera à comparer deux grands types de mesures d'adaptation : 1- la relocalisation du tronçon routier et le rehaussement de la route ; et 2- les ouvrages de protection côtière. La deuxième analyse multicritères permettra d'effectuer une analyse comparative et plus fine des solutions potentielles, soit les ouvrages de protection côtière, et d'en sélectionner une. Bien qu'il soit prévu de consulter les municipalités concernées pour la catégorie de critères « Qualité de vie et de récréotourisme » de cette deuxième analyse multicritères, la démarche demeurera essentiellement menée par l'équipe du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le CREBSL considère que le programme décennal de protection des infrastructures du MTMD représente une véritable occasion de réflexion collective sur l'avenir des infrastructures routières et des communautés côtières dans un contexte de changements climatiques. En ce sens, une démarche plus élargie, impliquant notamment des organisations de la société civile en amont de la prise de décision, permettrait de favoriser une coconstruction des solutions, appuyée sur les connaissances développées collectivement au fil des années. Une telle démarche pourrait prendre la forme d'un processus d'échanges interactif, au cours duquel les résultats des analyses réalisées par le MTMD seraient discutés et bonifiés par des acteurs régionaux possédant une expertise en adaptation aux risques côtiers. Le CREBSL a déjà participé à une telle démarche avec le MTMD dans le passé, sous la forme d'un comité avisé dans le cadre de l'aménagement de passages fauniques pour la connectivité écologique en marge du chantier de l'autoroute 85.

Recommandation 2

Le CREBSL recommande la formation d'un comité aviseur régional composé, entre autres, de représentant(e)s de la société civile possédant une expertise en adaptation aux risques côtiers, afin d'appuyer la démarche d'analyse et de sélection des solutions menée par le MTMD dans le cadre du programme décennal.

3. Approche de consultation publique

Pour certains projets qui auraient normalement nécessité une étude d'impact, le MTMD s'est engagé à mener une consultation publique afin, d'une part, d'informer les citoyen(ne)s sur le projet envisagé et sur les solutions possibles et, d'autre part, de recueillir leur avis sur la solution retenue à la suite des analyses. Pour ce faire, une consultation en ligne sera tenue sur le site *Consultation Québec*, où une présentation PowerPoint narrée du projet sera mise à la disposition du public. Les coordonnées du Ministère y figureront également pour permettre aux citoyen(ne)s de poser des questions à la suite de cette présentation.

Le CREBSL a toutefois certaines réserves quant à la démarche privilégiée par le MTMD. L'approche de consultation « en ligne » ne favorise pas un processus équitable, dans la mesure où le niveau de *littératie numérique*¹ des personnes peut varier considérablement au sein de la population (Desrosiers et al, 2015). Également, d'éventuelles difficultés techniques ainsi que les délais pour obtenir des réponses aux questions peuvent constituer des obstacles à la participation citoyenne. À l'inverse, la tenue de rencontres en présentiel au sein des communautés favoriserait le dialogue entre les participant(e)s, et entre ceux-ci et le promoteur, représentant une occasion de réfléchir collectivement à des solutions mieux adaptées au contexte local.

Recommandation 3

Le CREBSL recommande de tenir des rencontres de consultation publique en présentiel au sein des communautés concernées par le programme décennal, pour les projets ayant normalement requis une étude d'impact sur l'environnement.

¹ La littératie numérique est « la capacité d'un individu à comprendre et à utiliser l'information au moyen des technologies : accéder à des ressources et des informations en ligne, les comprendre et les utiliser, communiquer avec les autres, gérer ses comptes et ses informations personnelles en toute sécurité, etc. » (Co-Savoir, 2021).

4. Ouvrages de protection côtière

Les ouvrages de protection côtière envisagés par le MTMD se répartissent en deux grandes catégories : les structures rigides et les techniques souples. Les structures rigides regroupent notamment les murs de protection, l'enrochement, les conteneurs en géotextile, les brise-lames, les épis maritimes et les ouvrages de type *rip-rap*. Les techniques souples incluent, pour leur part, les recharges sédimentaires (p. ex. la recharge de plage), la végétalisation, le génie végétal et les capteurs de sable. Dans le cadre de l'utilisation de l'algorithme visant à évaluer les impacts des ouvrages de protection côtière sur le milieu, la priorité sera d'emblée accordée aux techniques souples plutôt qu'aux structures rigides. Compte tenu des impératifs financiers, le CREBSL craint que, lors de l'analyse multicritères, le programme décennal n'oriente trop rapidement les interventions vers des structures rigides au détriment de solutions souples ou de relocalisation des infrastructures.

Dans un contexte de changements climatiques, le coincement côtier constitue l'un des enjeux majeurs pour la protection à long terme de la biodiversité dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ce phénomène se définit comme le « phénomène par lequel un écosystème côtier est coincé entre une montée des eaux, qui cause l'érosion du bord de mer, et un obstacle naturel ou artificiel » (Office québécois de la langue française, 2019), comme les structures rigides de protection côtière. Afin de prévenir ce phénomène, qui compromet la survie de plusieurs espèces et écosystèmes côtiers dont les marais maritimes, il est essentiel de privilégier les techniques souples plutôt que les structures rigides ou, à tout le moins, d'intégrer systématiquement des techniques végétales aux aménagements, en complément des structures rigides ou des recharges sédimentaires.

Recommandation 4

Le CREBSL recommande de privilégier les techniques souples plutôt que les structures rigides ou, à tout le moins, d'intégrer systématiquement des techniques végétales aux aménagements, en complément des structures rigides ou des recharges sédimentaires.

Conclusion

Les préoccupations et recommandations présentées dans ce mémoire s'articule autour de quatre thèmes principaux : la transparence et l'accessibilité des informations, l'analyse et la sélection de solutions d'adaptation aux risques côtiers, l'approche de consultation citoyenne et les ouvrages de protection côtière. Comme les interventions prévues pour

chaque site ne sont pas définies en amont du processus d'évaluation environnementale, les considérations formulées visent essentiellement à favoriser l'intégration des mécanismes permettant d'éviter que des solutions soient sélectionnées en dehors d'un processus inclusif. Celui-ci devrait permettre de mobiliser les parties directement touchées ainsi que les acteurs possédant une expertise pertinente, afin d'identifier des solutions plus écologiques et mieux adaptés à la réalité des territoires.

Liste de recommandations

Recommandation 1

Le CREBSL recommande de rendre accessible, sur le site web du ministère des Transports et de la Mobilité durable, un outil de visualisation des informations relatives aux sites et aux interventions potentielles ou planifiées, et d'en assurer la mise à jour en continu.

Recommandation 2

Le CREBSL recommande la formation d'un comité aviseur régional composé, entre autres, de représentant(e)s de la société civile possédant une expertise en adaptation aux risques côtiers, afin d'appuyer la démarche d'analyse et de sélection des solutions menée par le MTMD dans le cadre du programme décennal.

Recommandation 3

Le CREBSL recommande de tenir des rencontres de consultation publique en présentiel au sein des communautés concernées par le programme décennal, pour les projets ayant normalement requis une étude d'impact sur l'environnement.

Recommandation 4

Le CREBSL recommande de privilégier les techniques souples plutôt que les structures rigides ou, à tout le moins, d'intégrer systématiquement des techniques végétales aux aménagements, en complément des structures rigides ou des recharges sédimentaires.

Références bibliographiques

Co-Savoir. (2021). La littératie numérique. Co-savoir – Centre de ressources spécialisées. <https://cdeacf.ca/dossier/litteratie-numerique>

DESROSIERS, Hélène, Virginie NANHOU, Amélie DUCHARME, Luc CLOUTIER-VILLENEUVE, Marc-André GAUTHIER et Marie-Pier LABRIE (2015). Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle. Chapitre 2 : Portrait global des compétences clés en traitement de l'information. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Québec, Institut de la statistique du Québec, 249 p. <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>

Gouvernement du Québec. (2026). Aménagement forestier au Bas-Saint-Laurent. Plans d'aménagement forestier régionaux et consultations. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/bas-saint-laurent>

Office québécois de la langue française. (2019). Coincement côtier. Grand dictionnaire terminologique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26513400/coincement-cotier>